



Association Interprofessionnelle  
de Santé au Travail de la Côte d'Or

Organisme de Formation habilité  
N° déclaration d'existence  
26 21 00437 21

## PROGRAMME DU MAC SST (\*) :

### MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

#### □ OBJECTIFS :

Le MAC SST (\*) a pour but d'actualiser et maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation.

- Rappel de la conduite à tenir et entraînement aux gestes de 1ers secours
- Rappel sur le rôle en matière de prévention

#### □ PARTICIPANTS :

Salariés SST motivés d'entreprises adhérentes à l'AIST 21. Prérequis : être en possession d'un certificat SST.

#### □ PROGRAMME : (formation essentiellement pratique, conforme au programme de l'INRS)

- Intervenir face à une situation d'accident du travail
  - o Situer le cadre juridique
  - o Réaliser une protection adaptée
  - o Examiner la/les victimes avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
  - o Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
  - o Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée
- Le rôle en matière de prévention
  - o Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
  - o Contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention
  - o Informer les personnes désignées dans le plan de l'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

#### □ MOYENS : Plan d'intervention, mannequins, défibrillateur de formation, mises en situation...

#### □ MODALITES D'OBTENTION DU CERTIFICAT SST :

Epreuve certificative individuelle : à partir d'une situation d'accident du travail proposée, le stagiaire est évalué sur des critères précis portant sur ses capacités d'intervention et de prévention.

A partir de cette évaluation, le formateur décidera de la prolongation ou non de sa certification.

Evaluation certificative de la formation suivie de la remise d'une attestation individuelle de formation, d'un certificat personnel de SST, et d'un livret.

#### □ DUREE ET PERIODICITE :

7 heures de face à face pédagogique, réparties en deux demi-journées (continues ou discontinues) de 3,5 heures.

Pour que le certificat reste valide, le SST doit suivre un MAC maximum dans les 24 mois qui suivent la Formation (initiale) ou le MAC.

#### □ LIEU : en salle de formation de l'AIST 21 ou en intra-entreprise.

#### □ TAILLE DES GROUPES : de 5 à 10 personnes par groupe.

#### □ FORMATEUR : formateur de l'AIST 21 certifié par l'INRS.

#### □ TARIF :

- Pour 7 heures de MAC : **71,00 € HT / salarié**, soit 85,20 € TTC.
- Entreprises de moins de 10 salariés : prestation incluse dans la cotisation annuelle à l'AIST 21.
- Forfait pour une formation intra-entreprise : tarifs et modalités sur demande.

Cette formation est imputable sur le plan de formation professionnelle continue (art. L.6313-1, L.4141-1 et suivants du Code du travail). Organisme de formation enregistré auprès de la DIRECCTE et de la Préfecture de la région Bourgogne sous le numéro 26.21.00437.21.

Toute inscription annulée moins de 8 jours ouvrables avant le début du stage et tout retard à la formation seront facturés à 60 % du coût unitaire (dépense non imputable au titre de la formation professionnelle continue).

L'AIST 21 ne saurait être tenue pour responsable de l'annulation d'un stage le jour même, du fait de l'absence d'autres stagiaires.

#### □ CONTACTS :

- Votre médecin du travail
- L'équipe IPRP

**AIST 21 - 2 rue Louis de Broglie - 21000 DIJON**

**Tél. : 03 80 74 46 47 - Fax : 03 80 74 48 49**

**www.aist21.com - contact@aist21.com**